

Dr Stéphanie POISSONNIER COSTARD

Chirurgie plastique, réparatrice et esthétique Non conventionné

Pratique de dépassement d'honoraire
Non adhésion du praticien à l'option de pratique tarifaire maîtrisée

Pour toute information complémentaire, consulter l'annuaire santé du site internet www.ameli.fr

Votre médecin n'est pas conventionné par la sécurité sociale. Dès lors, les prestations qui vous seront délivrées ne seront que très faiblement ou pas remboursées. Le montant de ses honoraires doit être cependant déterminé avec tact et mesure.

Le remboursement de l'Assurance Maladie se fait sur la base des tarifs d'autorité, dont le montant est très inférieur aux tarifs de remboursement pour les médecins conventionnés. Si votre médecin vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'Assurance Maladie, il doit obligatoirement vous en informer.

Tarifs des consultations

Consultation de chirurgie ou médecine esthétique : 90€
(non remboursée par l'assurance maladie)

Consultation de chirurgie plastique et réparatrice : 80€
(Base remboursement 1,22€)

A titre indicatif, quelques exemples de tarifs pratiqués pour les actes de chirurgie esthétique :

<i>Pose d'implants mammaires simple</i>	<i>4800€uros (non remboursé)</i>
<i>Cure de ptôse mammaire simple :</i>	<i>4200€uros (non remboursé)</i>
<i>Lifting cervico-facial simple</i>	<i>6500€uros (non remboursé)</i>
<i>Injection toxine botulique</i>	<i>400€uros (non remboursé)</i>
<i>Injection acide hyaluronique</i>	<i>350€uros par seringue injectée (non remboursé)</i>

Lorsque les honoraires des actes et prestations facturés atteignent 70 €uros, votre professionnel doit vous en informer par écrit préalablement à la réalisation de la prestation. Seuls peuvent vous être facturés des frais correspondant à une prestation de soins rendue. Le paiement d'une prestation qui ne correspond pas directement à une prestation de soins ne peut vous être imposé.

NB : Votre chirurgien ne pratique pas de visites à domicile ni de majoration de nuit, de dimanche, ni de majorations pratiquées dans le cadre de la permanence des soins.

Vous pouvez me joindre aux numéros suivants :

04 42 27 12 33 : du lundi au vendredi de 9h00 à 18h0 et le samedi de 9h00 à 12h00.
06 72 00 34 17 : en cas d'urgence en dehors des heures précitées.

En cas de non réponse aux numéros précités :

04 42 33 17 01 (Hôpital Privé de Provence)
15 pour les urgences

SELARL Dr POISSONNIER COSTARD
30 rue Emeric David
13100 Aix en Provence
Tél : 04 42 27 12 33
833 408 701 R.C.S Aix en Provence / Ordre des médecins BDR 656